

# Consentement à payer des résidents en zones viticoles et réduction des pesticides

24 avril 2025

Les préférences des consommateurs pour des produits issus d'une agriculture utilisant moins de pesticides sont classiquement analysées à travers la mesure de leur consentement à payer (CAP). Dans un article de la *Revue française d'économie* de février 2025, des chercheurs étudient pour la première fois le CAP – ou plus précisément le consentement à contribuer à un fonds régional de réduction des pesticides en viticulture –, de riverains des vignobles bordelais et charentais.

Ce CAP a été mesuré par une méthode d'analyse contingente, sur un questionnaire renseigné par 508 répondants. Les participants étaient invités à expliquer successivement s'ils étaient prêts à financer un fonds destiné à compenser les surcoûts supportés par les viticulteurs arrêtant d'utiliser des pesticides, à développer la recherche d'alternatives ou à mettre en place des infrastructures naturelles de lutte biologique. Le protocole (figure) les amenait à exprimer leur accord (ou pas), en cas de refus à en présenter la raison, et sinon à choisir une contribution financière annuelle pour cinq ans. Motiver les refus permet de distinguer le rejet complet de l'indécision. Les réponses ont fait l'objet d'une analyse économétrique en « triple barrière » : probabilité d'accepter une contribution, si oui capacité à fixer un montant, et enfin estimation de ce montant selon les caractéristiques des répondants.

**Protocole d'évaluation contingente**

ce : Revue française d'économie

Il ressort notamment que les personnes de moins de 45 ans, résidant à moins de 500 m de vignes, et y pratiquant des activités de sport et de loisir sont plus enclines à contribuer que les autres. Le programme suscite le rejet de près d'un tiers des participants, notamment des plus concernés par les effets des pesticides sur la santé. Leur refus est motivé par une réaffirmation du principe « pollueur-payeur » et par une exigence de santé publique. Enfin, les consommateurs de vins produits en agriculture biologique ont un CAP plus faible, leur engagement en tant que consommateur prenant le pas sur celui de résident. Au total, le CAP moyen, et donc le bien-être lié à ces actions, peut être estimé à 11 € par ménage et par an, soit un montant de 62 M€ sur la zone étudiée.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : [Revue française d'économie](#)

